



Annexe

au règlement sur les émoluments administratifs en matière de police de constructions de la commune de Faoug

Barème des taxes

	Tarifs minimaux	Tarifs maximaux
Prise en charge du dossier	Fr. 100.00	-
Tarif horaire : <ul style="list-style-type: none"> • Examen préalable d'un dossier par le Service technique • Examen de plan de quartier par le Service technique • Demande préalable, demande du permis d'implantation et demande définitive d'un projet de construction, examen par le Service technique • Contrôle des travaux 	Fr. 120.00	Fr. 150.00
Dispense de mise à l'enquête / Inscription CAMAC minime importance	Fr. 100.00	Fr. 200.00
Contribution de remplacement pour place de stationnement	Fr. 8000.00	-
Permis de construire : taxe et frais (frais de dossier et délivrance permis)	1‰ du CFC2	3‰ du CFC2
Refus du permis de construire	1‰ du CFC2	3‰ du CFC2
Prolongation d'un permis de construire	1‰ du CFC2	3‰ du CFC2
Permis d'habiter ou d'utiliser : (Selon CFC2 du formulaire CAMAC) : <ul style="list-style-type: none"> • jusqu'à Fr. 50'000.00 • de Fr. 50'001.00 à Fr. 300'000.00 • dès Fr. 301'001.00 	Fr. 100.00 Fr. 300.00 Fr. 600.00	Fr. 300.00 Fr. 600.00 Fr. 1'000.00
Frais administratifs pour traitement du dossier de mise à l'enquête (port, impressions, publication dans le journal, etc)	Fr. 200.00	Fr. 600.00



COMMUNE DE FAOUG

	Tarifs minimaux	Tarifs maximaux
Frais administratifs pour enquête complémentaire, modifications en cours de travaux (port, impressions, publication etc)	Fr. 200.00	Fr. 600.00
Examen d'un dossier par un bureau technique spécialisé	Selon facture	Selon facture
Autorisation pour citerne à mazout, gaz, panneaux solaires	Fr. 100.00	Fr. 200.00